



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports

CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2019

Vendredi 8 février 2019

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 3 : composition portant sur les institutions politiques et administratives, si l'option « droit public » n'a pas été choisie par le candidat à l'épreuve n° 2, ou bien une composition dans l'une des matières suivantes, au choix du candidat : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, si l'option « droit public » a été choisie à l'épreuve n° 2, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujets :

1. Finances publiques :

« Autonomie financière et autonomie fiscale des collectivités territoriales »

2. Education et formation :

« Comment mieux valoriser la formation professionnelle continue en France ? »

3. Questions économiques et sociales :

« Enjeux et limites de la politique de redistribution des revenus en France »

4. Droit et fonctionnement des associations :

« La reconnaissance des associations par l'Etat »

5. Institutions politiques et administratives :

« La protection des libertés publiques en droit public français »

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie